

TRAIT-D'UNION - JUILLET 2018

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-Loire,
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Comme tous les ans à pareille époque, vos élus municipaux viennent vous présenter le bilan d'activité à mi-année de la Commune et vous offrir quelques instants de lecture pour vos longues soirées... d'été. Ce Trait-d'Union n°97 ne dérogera pas à cette bonne habitude.

Le 12 avril, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018. L'exercice 2017 a confirmé la bonne année 2016 et a permis de reconstituer les réserves. Les importants investissements réalisés de 2016 à 2018 (école, ateliers municipaux et, entre autres, local associatif) seront sereinement absorbés par le budget communal. Vous trouverez dans ce Trait-d'Union les pages habituelles pour mieux vous faire comprendre la gestion communale et les principaux chiffres du bilan 2017 et du budget 2018.

Tous ces investissements, combinés aux autres travaux réalisés sur les bâtiments communaux, permettront de laisser, alors que la fin de la mandature approche, le parc immobilier de la commune dans un excellent état. Vous trouverez dans ce Trait-d'Union de mi-année un point précis sur tous ces travaux sous la plume de Dominique RICHOMME, adjoint en charge des bâtiments communaux, qui suit de très près tous ces dossiers.

Depuis la fin de l'hiver, les ateliers municipaux ont déménagé sur la rue des Boulonniers dans la zone d'activité. Bravo à Thierry et Jean-Luc qui ont assuré seuls le déménagement et peuvent bénéficier dorénavant de bien meilleures conditions de travail.

Comme à son habitude, ce bulletin municipal vous donnera également des informations pratiques, des nouvelles de nos associations et tirera un petit bilan de l'année scolaire qui vient de s'achever. Je vous rappelle que beaucoup de ces informations, ainsi que ce bulletin municipal que je vous encourage vivement à partager pour mieux faire connaître notre belle commune, sont aussi disponibles sur notre site Internet saintdenissurloire.fr.

Vos élus vont maintenant prendre un peu de repos même si, bien sûr, une permanence d'adjoint(s) est organisée. Le secrétariat de Mairie sera ouvert pendant les vacances d'été aux horaires habituels sauf du 30 juillet au 15 août. Il rouvrira le jeudi 16 août. En cas d'urgence (uniquement), vous pourrez contacter le Maire ou l'un de ses adjoints.

Au retour des vacances, le conseil municipal devra se prononcer sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Agglopolys. Ce document est le projet politique de l'Agglo qui servira de base à l'élaboration du PLUi et qui sera soumis au vote du Conseil communautaire du 8 novembre.

Je souhaite, au nom de tous les conseillers municipaux, un bon courage à toutes celles et tous ceux qui travaillent pendant cet été et d'excellentes vacances à tous les autres.

Bonne lecture de votre Trait-d'Union.



Bulletin n° 97



Dans ce numéro :

Éditorial	1
Réunions du conseil municipal ...	2
Agenda 2 ^{ème} semestre	9
Le budget communal	10
Dernières nouvelles !	14
L'École Lorjou	15
Les commissions communales ..	16
Infos diverses & pratiques	20
Vie associative	22
Informations pratiques	24



Délibérations du conseil municipal

RÉUNION DU MARDI 13 FÉVRIER 2018

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Isabelle CALLIGARO – Odile JOUET – Loïc FONTAINE – Patrick BOULET – Christophe ROCHEREAU - Emmanuelle LE GALL

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME

Délibération n°2018-001 – Rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire - Villerbon, en date du 12 février 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine des 4 jours,

Vu la position largement majoritaire exprimée par les parents d'élèves lors d'un sondage réalisé fin décembre 2017 sur les trois communes du RPI,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2018,
- Propose à l'Inspection Académique la nouvelle organisation du temps scolaire suivante :

		Horaires de l'école		Durée	Durée totale de la journée
		Début des cours	Fin des cours		
LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI	Matin	9h00	12h15	3h15	6h00
	Après-midi	13h45	16h30	2h45	
DURÉE TOTALE DE LA SEMAINE					24h00

RÉUNION DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2018

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Isabelle CALLIGARO – Odile JOUET – Patrick BOULET – Christophe ROCHEREAU – Emmanuelle LE GALL

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA ayant donné pouvoir à Patrick MENON - Loïc FONTAINE

Délibération n°2018-002 – Concession eau potable - Condition de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

Délibération n°2018-003 – Concession eau potable - Élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

Sont élus à l'unanimité, membres de la Commission d'ouverture des plis, présidée de droit par le Maire :

- en qualité de membres titulaires :
 - Patrick MENON
 - Jean-Pierre MOREAU
 - Martine CIRET
- en qualité de membres suppléants :
 - Patrick BOULET
 - Odile JOUET

Délibération n°2018-004 – Concession eau potable - Adoption du principe de concession (ou délégation de service public) de l'eau potable

Le Maire expose à l'Assemblée :

Que le service public de l'eau potable de la commune est actuellement géré par affermage avec la société SAUR, dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Que les impératifs de continuité de service nécessitent l'emploi de multiples compétences, une capacité de réaction efficace en toute circonstance et des techniques propres à la production d'eau potable et à la gestion de l'étanchéité des réseaux ; la commune ne dispose pas des moyens et compétences pour gérer les ouvrages, en particulier de la suppléance nécessaire en cas d'astreinte ou de situation de crise.

Que par ailleurs, la longueur du réseau et les efforts qui seront nécessaires pour améliorer son rendement nécessitent des compétences de haut niveau pour installer des nouveaux instruments et assurer le suivi du fonctionnement, détecter et réparer les fuites.

Qu'en outre, le Concessionnaire doit être capable de faire évoluer le service public en s'adaptant aux nouvelles technologies, aux nouveaux types de services, aux nouvelles réglementations, comme l'étude éventuelle de nouveaux compteurs télé ou radio-relevés.

Et qu'enfin, la Commune souhaite faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation au Concessionnaire tout en le responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu.

Sur les bases des données contenues dans le rapport sur le principe de concession (ou délégation de service public), le Maire propose de lancer la concession du service sous la forme d'affermage à compter de la fin du contrat actuel, soit le 1^{er} janvier 2019, pour une durée ne pouvant pas excéder 9 ans en offre de base. L'affermage du service est soumis à la procédure prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et il convient d'engager les publicités réglementaires relatives.

Conformément à l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'ouverture des plis a été constituée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe d'une concession du service de l'eau potable par affermage.

Délibération n°2018-005 – Concession eau potable - Adoption du principe d'un groupement

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Que la Commune a retenu le principe de la concession (ou délégation de service public) pour la gestion de son service de l'eau potable,
- Qu'au moment de ce choix ont également été pris en compte l'anticipation de la Loi NOTRe et le transfert futur de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys,
- Informe l'assemblée délibérante qu'en vue d'obtenir un meilleur tarif, de meilleures prestations techniques et une harmonisation de la qualité du service entre les communes de La Chaussée Saint-Victor et de Saint-Denis-sur-Loire, un groupement de commande peut être constitué,
- Qu'il convient d'élire 2 titulaires et 2 suppléants, membres de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) de la Commune, pour représenter la Commune dans la COP du groupement,

Le Conseil Municipal,

- choisit la durée ne pouvant pas excéder 9 ans dans l'offre de base pour la future convention de concession ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement entre les communes de La Chaussée Saint-Victor et de Saint-Denis-sur-Loire pour la procédure de concession (ou DSP) de l'eau potable, dont le coordonateur sera la commune de La Chaussée Saint-Victor ;
- élit Messieurs Benoit SIMONNIN et Patrick MENON, membres titulaires de la COP et Monsieur Jean-Pierre MOREAU et Madame Martine CIRET, membres suppléants pour représenter la commune dans la COP du groupement ;

Délibération n°2018-006 – Demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR) – Bâtiment à vocation culturelle et sportive - Modification

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2017-051 du 24 novembre 2017 relative à une demande de subvention au titre de la DETR 2018, pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment à vocation culturelle et sportive.

Une estimation sommaire avait été réalisée, faisant état d'un montant de travaux à 141 500 € HT, soit 169 800 € TTC.

Après consultation de diverses entreprises et au vu des devis fournis, l'estimation des travaux s'élève à 146 995,93 € HT, soit 176 395,12 € TTC.

A l'unanimité, le plan de financement est donc modifié comme suit :

DÉPENSES				
	Travaux	146 995,93 € HT	T.V.A. 29 399,19 €	176 395,12 € TTC
RECETTES				
	DETR (État)		30%	44 098,00 €
	D.S.R (Département)		20%	29 399,00 €
	F.C.T.V.A.		16,404%	28 935,00 €
	Autofinancement			73 963,12 €

Délibération n°2018-007 – Demande de subvention exceptionnelle de l'ASJ Cyclotourisme de La Chaussée Saint-Victor

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive de La Chaussée Saint-Victor – section cyclotourisme – pour l'organisation de ses 40 ans.

Cette section compte une vingtaine de Dionysiens comme adhérents.

Compte-tenu du fait que la commune de Saint-Denis-sur-Loire n'a pas d'association sportive sur son territoire et du caractère exceptionnel de la manifestation, le Maire propose de verser à l'ASJ Cyclotourisme de La Chaussée Saint-Victor, une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser à l'ASJ Cyclotourisme de La Chaussée Saint-Victor une subvention exceptionnelle de 300 €,
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2018.

Délibération n°2018-008 – Dégrèvement des factures d'eau et d'assainissement en cas de consommations exceptionnelles dues à une fuite après compteur – Entreprises de Saint-Denis-sur-Loire

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 18 mai 2011, précisant les conditions dans lesquelles un particulier pouvait bénéficier d'un dégrèvement sur sa facture d'eau suite à une fuite privative importante.

Le Maire propose que le même dégrèvement soit appliqué aux entreprises de la commune en cas de fuite privative importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses :

- Aménagement d'un local associatif : la demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale faite auprès du Conseil Départemental, a été accordée à hauteur de 24 000 €.
- Le Conseil Départemental fera « un point presse » des voiries départementales à Saint-Denis-sur-Loire le mardi 20 février.

RÉUNION DU JEUDI 12 AVRIL 2018

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Odile JOUET – Patrick BOULET – Jean-Marc TRAZÈRES – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuelle LE GALL ayant donné pouvoir à Martine CIRET – Christophe ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Loïc FONTAINE – Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME.

Délibération n°2018-009 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget EAU

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 qui se présente comme suit :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses.....	15 058,46 €
- Recettes.....	158 573,34 €
Excédent d'exploitation	143 514,88 €

❖ Section d'Investissement :

- Dépenses.....	166 851,92 €
- Recettes.....	178 141,65 €
Excédent d'investissement	11 289,73 €

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants, le compte administratif 2017 du budget EAU.

Délibération n°2018-10 – APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 dressé par Monsieur DUBOIS Pascal du 01/01/2017 au 31/12/2017, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION – Budget EAU

Délibération 2018 011 – AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'EXERCICE 2017 – Budget EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de.....	143 514,88 €
- un excédent cumulé d'investissement de.....	11 289,73 €
- compte-tenu des restes à réaliser d'un montant de.....	0,00 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat excédentaire d'exploitation de **143 514,88 €** à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

Délibération n°2018-012 – Amortissement de travaux – Budget EAU

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion des travaux de réfection du château d'eau, le logo de la commune a été peint sur la cuve du château d'eau. Il convient d'amortir ces travaux.

Compte-tenu du type de travaux, le Maire propose de les amortir sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2018-013 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - Budget EAU

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'exploitation.....173 572 ,88 €
- Section d'Investissement.....168 678,73 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif du service EAU 2018 présenté.

Délibération n°2018-014 – PRODUITS IRRECOUVRABLES - CREANCES ETEINTES

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'effacement de dettes au titre des créances éteintes par le Tribunal d'Instance de Blois.

Le montant des créances éteintes présentées par le Trésorier s'élève à 6 038,54 €.

Après examen des créances éteintes par le Tribunal d'Instance de Blois dans le cadre de procédures de surendettement présentées par le Trésorier, le conseil municipal admet à l'unanimité, l'effacement de dettes pour la somme de 6 038,54 €.

La dépense en résultant sera imputée à l'article 6542 du budget 2018 de la commune.

Délibération n°2018-015 – Aménagement de locaux existants en locaux associatifs – Choix des entreprises

Le Maire informe le conseil municipal de la réception des offres pour les travaux d'aménagement des anciens ateliers municipaux en locaux associatifs suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 15 février 2018.

Après analyse de l'ensemble des dossiers reçus, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 avril dernier, propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

	<i>Entreprise retenue</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
- LOT N°1 : Maçonnerie B.A	BARBOSA CONSTRUCTION.....	29 160,95 €.....	34 993,14 €
- LOT N°2 : BARDAGE	Ets CALLIGARO.....	6 000,00 €.....	7 200,00 €
- LOT N°3 : MENUISERIES ALUMINIUM	ETS GAUTHIER J.....	19 654,20 €.....	23 585,04 €
- LOT N° 4 : MENUISERIES BOIS	BMCC	4 729,78 €.....	5 675,74 €
- LOT N°5 : CLOISONS SECHES - FAUX-PLAFONDS	ETS RIVL	17 453,24 €.....	20 943,89 €
- LOT N°6 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	ETS MENAGE.....	13 815,54 €.....	16 578,65 €
- LOT N°7 : PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	ETS FORTIN GUENEE.....	27 288,00 €.....	32 745,60 €
- LOT N°8 : CARRELAGES	SRS.....	15 336,69 €.....	18 404,03 €
- LOT N°10 : PEINTURE	SPB.....	6 155,97 €.....	7 387,16 €
Montant total.....		139 594,37 €	167 513,25 €

Dominique RICHOMME n'a pas voté pour Isabelle CALLIGARO, intéressée à l'affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- de retenir ces entreprises pour les travaux
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2018-016 – Aménagement de la cour de l'école – Choix de l'entreprise

Le Maire présente au conseil les devis demandés à plusieurs entreprises pour la réfection de la cour de l'école maternelle :

- l'entreprise TAE pour un montant TTC de..... 44 376,00 €
- l'entreprise COLAS pour un montant TTC de..... 50 645,45 €
- l'entreprise COLIN pour un montant TTC de..... 43 552,73 €

Après comparaison de ces offres, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise COLIN pour les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle pour un montant TTC de 43 552,73 €.



Les délibérations n°2018-017 à 2018-019 et 2018-021 ne sont pas développées ci-dessous. Elles concernent le compte de gestion et le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018. Ces différents documents vous sont présentés plus en détail dans les pages « spécial Budget » de ce Trait-d'Union (pages 10 à 14). Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité par le conseil municipal.

Délibération n°2018-017 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget COMMUNE**Délibération n°2018-018 – APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 dressé par Monsieur DUBOIS Pascal, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION – Budget COMMUNE****Délibération n°2018-019 – AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2017****Délibération n°2018-020 – VOTE DES TROIS TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes locales 2017.

Plusieurs hypothèses sont exposées et discutées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation.....12,28 %
- Taxe foncière (bâti).....12,60 %
- Taxe foncière (non bâti).....49,38 %

Délibération n°2018-021 –VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

RÉUNION DU MARDI 3 JUILLET 2018

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE – Emmanuelle LE GALL – Christophe ROCHEREAU

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME – Odile JOUET ayant donné pouvoir à Martine CIRET

Délibération n°2018-022 – Suppression de postes suite à changements de grade

Le Maire rappelle la délibération n°2017-049 créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un à temps non complet, et un poste d'ASEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Les agents concernés ayant bénéficié de leur avancement de grade au 1^{er} janvier 2018, il convient aujourd'hui de supprimer leurs anciens postes, à savoir :

- Deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- Un poste d'ASEM principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2018-023 – Modification du temps de travail du poste d'ASEM à temps non complet de Mme FONTAINE Céline

Compte tenu que le travail d'ASEM nécessite des préparations en amont du travail scolaire, le Maire propose d'accorder à Mme FONTAINE Céline durant les semaines scolaires :

- 2 heures hebdomadaires en plus de son temps de travail pour les préparations scolaires,
- 1 heure hebdomadaire, son temps de pause méridien passant d'une heure à ¾ d'heure.

Le temps de travail de l'emploi d'ASEM à temps non complet créé initialement pour une durée hebdomadaire annualisée de 28 heures passe à 30,50 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2018-024 – Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de Mme MORHANGE Claudie

Compte tenu que la commune a décidé en novembre 2011 d'avoir recours à une société de restauration qui livre les repas en liaison froide, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi de la cantinière suite à sa demande.

Le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi de cantinière à temps non complet créé initialement pour une durée hebdomadaire de 28 heures 75 à 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2018-025 – Règlement intérieur des services périscolaires 2018-2019

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire pour l'année 2018-2019 ;

- Valide les tarifs de restauration scolaire indiqués à l'article 4 du règlement et les tarifs de la garderie périscolaire indiqués à l'article 8 du règlement.

Délibération n°2018-026 – Subventions aux associations 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue à l'unanimité pour 2018, les subventions aux associations comme suit :

Nom de l'Association	Montant voté (en euros)
APOLLOS	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	1 000,00 €
CLUB DU BEL AGE	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	300,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DU LOIR ET CHER	50,00 €
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	50,00 €
CERCLE GENEALOGIQUE	150,00 €
LE PAPILLON	70,00 €
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	50,00 €
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DU BTP 37	50,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE ET D'ARCHEOLOGIE	81,50 €
TOTAL	3 301,50 €

Délibération n°2018-027 – Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale 2017-2018 (CRACL) – La Martinière

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu annuel sur le lotissement « La Martinière », et rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent en donner quitus à la société 3 Vals Aménagement.

Après lecture, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel pour les exercices 2017 (réalisations) – 2018 (prévisions) de l'opération d'aménagement concédée « La Martinière » et de lui en donner quitus.

Délibération n°2018-028 – Avenant n°6 à la concession d'aménagement du lotissement La Martinière

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision du 9 mars 2007 de signer une concession d'aménagement avec la SEM Grand Blois Développement devenue 3 Vals Aménagement.

Du fait du ralentissement du rythme de la commercialisation, il est proposé de proroger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°6 et autorise le Maire à le signer.

Délibération n°2018-029 – Approbation du rapport du délégataire sur la gestion du service public d'eau potable 2017

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par la SAUR et relatif à l'exercice 2017.

Le Conseil municipal prend acte du présent rapport.

Délibération n°2018-030 – Virements de crédits n°1

Délibération n°2018-031 – Agrandissement du columbarium et création d'un jardin du souvenir

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires, le Maire propose de consacrer un emplacement supplémentaire devant le columbarium existant et de créer un jardin du souvenir à gauche du columbarium déjà existant.

Dix cavurnes seront également implantées au long du mur nord-ouest du cimetière.

Un devis a été demandé à la société GRANIMOND. Les modèles choisis étant des exclusivités de la société GRANIMOND, il n'y a pas nécessité de faire une mise en concurrence. De plus, la société GRANIMOND propose à la commune une installation fin 2018 et un paiement en trois annuités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de l'agrandissement du columbarium existant,
- décide de la création d'un jardin du souvenir,
- décide de retenir les propositions de la société GRANIMOND.

Tour des commissions :

- **Commission Voirie - rapporteur Jean-Pierre MOREAU**
→ Le rebouchage de nids de poule a été fait au printemps

- Les nouveaux panneaux de voirie restent à poser
- Une débroussailleuse a été achetée
- Les plantations ont été étoffées

- **Commission bâtiments – rapporteur Dominique RICHOMME**

- La réfection de la cour de la maternelle se fera dès le début des vacances
- Une intervention d'isolation est prévue dès la semaine prochaine dans la classe de primaire pour tenter de remédier aux problèmes de température.
- Un complément d'isolation sera fait au restaurant scolaire
- À la salle des associations, la vanne « 3 voies » du chauffage au sol sera remplacée
- Locaux des associations : les travaux ont débuté début juin et vont se poursuivre jusqu'en octobre prochain.

- **Commission scolaire – rapporteur Martine CIRET**

- Retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Préparation de la rentrée prochaine avec 148 enfants prévus sur tout le RPI dont 49 sur Saint-Denis-sur-Loire

Questions diverses :

- Loïc FONTAINE propose que soient installées des toilettes sèches sur l'espace sports-loisirs. La proposition fera l'objet d'une étude.
- Embauche d'un agent contractuel au secrétariat à 28h/semaine à partir du 1^{er} septembre pour pallier le congé maladie de longue durée d'un agent.
- Lecture du résumé de l'analyse financière de la commune faite par le Trésorier Principal : finances saines.
- Une armoire forte a été achetée pour le secrétariat afin d'y remiser en toute sécurité les registres d'état civil.
- Proposition de la société DIAMENTO, fournisseur de distributeur automatique de pain pour l'installation aux frais de la commune, pour un montant estimatif de 10 500 € HT ou en crédit bail sur 5 ans. Échanges de vues : il est décidé de surseoir pour le moment à ce genre d'installation.



Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les comptes rendus détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <https://www.saintdenissurloire.fr/comptes-rendus.php> (**Rubrique Conseil Municipal**)



PETIT RAPPEL DE SÉCURITÉ

Nous rappelons aux parents que depuis le 22 mars 2018 le port du casque est OBLIGATOIRE pour les enfants de moins de 12 ans circulant à vélo.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de voir des élèves de primaire venir à l'école à vélo (sans casque !) en empruntant des routes non sécurisées alors qu'il existe une piste aménagée qui relie Macé au Bourg.

Nous demandons aux parents d'être vigilants et de rappeler à leurs enfants les règles élémentaires de circulation sur la voie publique : circulation à droite, respect des stops et des règles de priorité...



FERMETURE D'ÉTÉ DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Du lundi 30 juillet au mercredi 15 août.

Réouverture aux horaires habituels le jeudi 16 août.

Durant la période de fermeture du secrétariat de Mairie, en cas d'urgence uniquement, contacter le Maire ou l'un de ses adjoints (voir page 24)

2
0
1
8

Agenda

Deuxième semestre

Tous les mardis, hors vacances scolaires, à la Maison des Associations, proposé par Apollos :

10h00 – 11h15 Yoga

18h45 – 19h45 Gymnastique volontaire

2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois à 20h30

Soirée Tarot à la Maison des associations, organisée par le Comité des Fêtes

2^{ème} lundi de chaque mois de 14h et 17h

Patchwork à la Maison des associations, organisé par Apollos

⑦ Juillet

Le 14 à 23h00 : Feu d'artifice sur la Plage de Ménars, (Municipalités de Ménars et Saint-Denis-sur-Loire)

①① Octobre

Le 22 à partir de 14h30 : La Ludomobile du CIAS s'arrête à la Maison des Associations

⑨ Septembre

Le 8 : Sortie au Puy du Fou (Vendée) organisé par Apollos

Les 15 et 16 : Exposition à l'Église (Œuvres de Lorjou, patchwork, peintures...) organisée par Apollos et l'Association Bernard Lorjou

①① Novembre

Le 11 à 11h00 : cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Le 11 à 19h30 : Soirée Moules-Frites à la Salle Polyvalente de Villerbon (Ass des Parents d'Élèves)

①① Octobre

Le 10 après-midi : Concours de belote à la Maison des associations, organisé par les AC-AFN.

Le 21 : Brocante dans le Bourg, organisée par le Comité des Fêtes.

①② Décembre

Le 8 après-midi : Concours de belote du Club du Bel Âge à la Maison des associations

Le 10 à partir de 18h00 : Marché de Noël à la Salle Polyvalente de Villerbon (Ass des Parents d'Élèves)



L'Observatoire Loire est ouvert tout l'été !

- un balcon sur la Loire unique en Loir-et-Cher
- une scénographie interactive et ludique
- un lieu de partage et de passion



Parc des Mées – La Chaussée Saint-Victor

Acteur de l'éducation à l'environnement depuis 1992 à travers des animations nature et patrimoine, des conférences, des manifestations, des circuits en bateau..., l'Observatoire Loire a ouvert en 2016 au Parc des Mées une scénographie interactive et ludique captivante ouverte à tous.

Passez un moment unique avec le fleuve

Une équipe d'animation pour vous guider dans votre immersion.

La Loire se met en scène ! Scénographie & Lieu d'échanges et de connaissances

L'Observatoire Loire, c'est aussi la navigation sur le Fleuve royal à partir du Port de la Creuille à Blois



Renseignements et réservations : 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr www.observatoireloire.fr

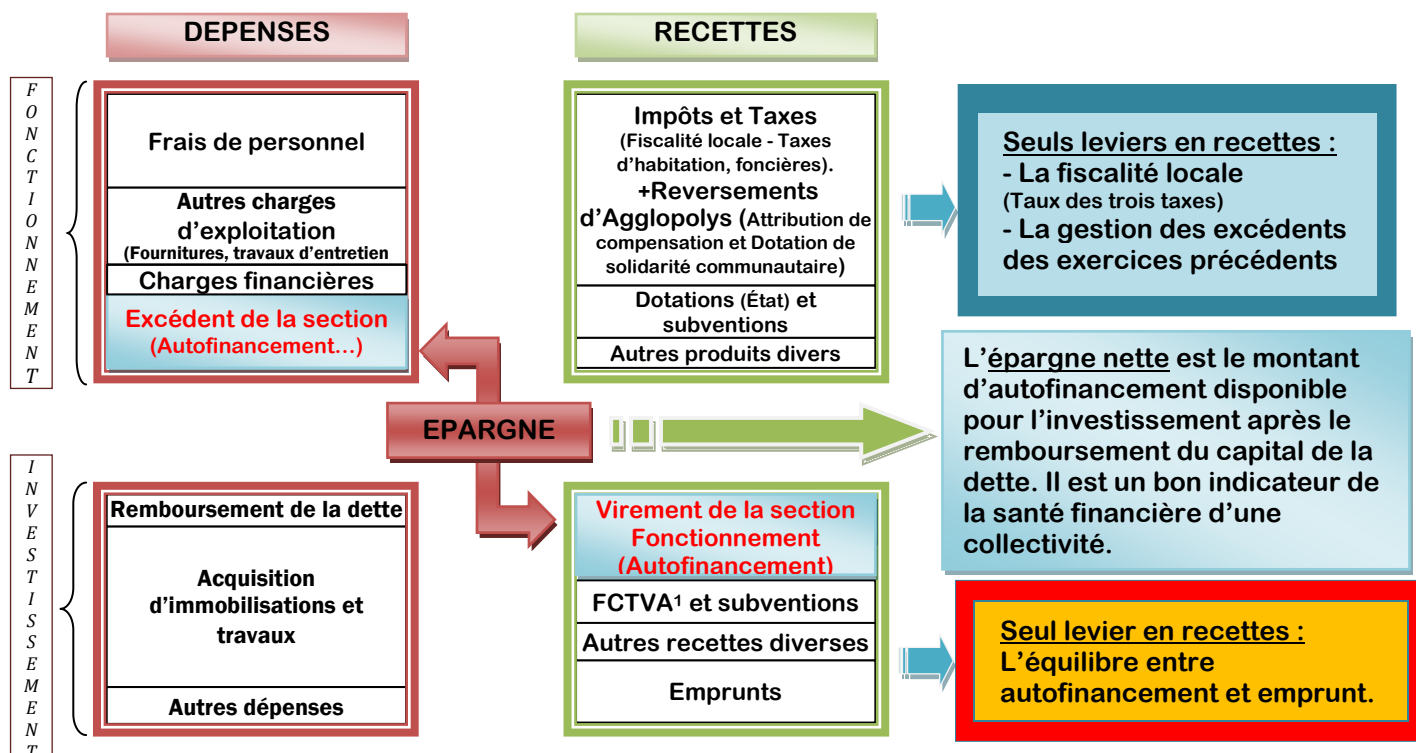
LE BUDGET COMMUNAL

Benoit SIMONNIN

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2018 et le compte administratif (CA) de l'exercice 2017 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du jeudi 12 avril 2018.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2017 et les principaux postes du budget primitif de l'exercice 2018.

1. Présentation générale du budget



¹ Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond au reversement par l'État de la TVA sur les investissements de l'année précédente.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** : elle permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différentes recettes et dépenses.
- La section d'**Investissement** : elle permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement pluvial ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins toutefois, les dotations d'État.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents de fonctionnement cumulés des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1^{er} janvier 2018, notre commune avait un en-cours de dette de 506 734 € soit environ 600 € par habitant. Cette augmentation de l'endettement correspond essentiellement à un emprunt de 500 000 € contracté fin 2016 pour les travaux de l'école et des ateliers. L'endettement de la commune reste tout à fait maîtrisé puisque notre capacité de désendettement est de moins de quatre années.

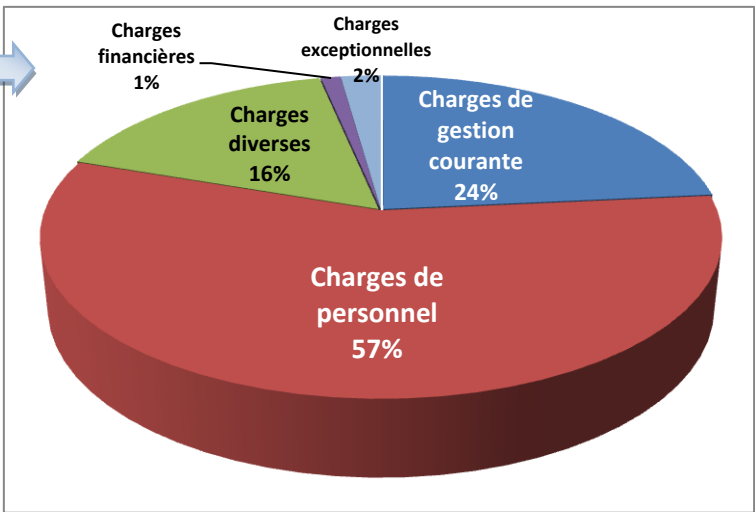
Je vous rappelle que le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants, pour les plus durables. Cela permet de ne pas faire supporter le coût de l'investissement aux seuls contribuables actuels.

2. Le compte administratif 2017

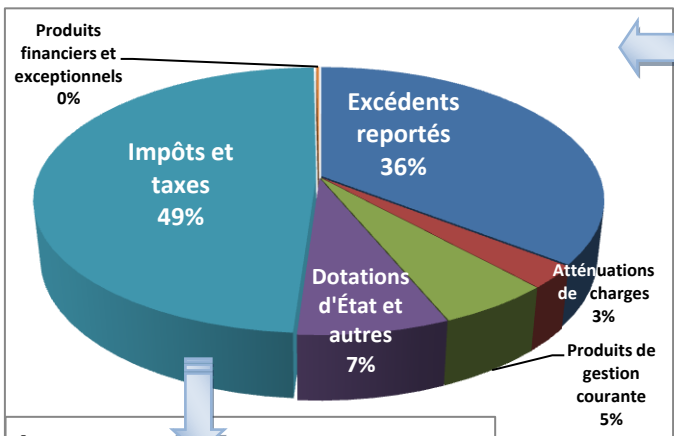
Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire).

Grandes lignes du compte administratif 2017 :
(Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

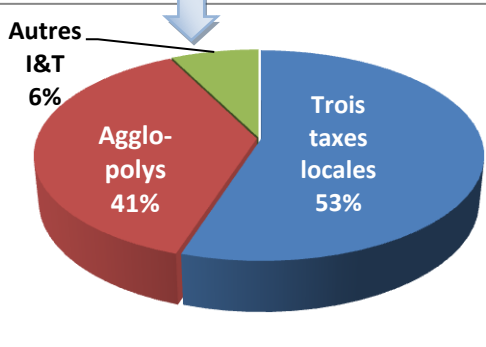


SECTION DE FONCTIONNEMENT - CA 2017

Dépenses de fonctionnement Totales	464 864,21 €
Dont dépenses réelles 2017	463 602,21 €
Charges à caractère général	108 908,08
Charges de personnel ⁽¹⁾	262 950,28
Charges diverses	76 320,35
Charges financières	5 068,04
Charges exceptionnelles	10 355,46
Opération d'ordre ⁽²⁾	1 262,00
⁽¹⁾ Charges de personnel – remboursements assurances 247 368 €	
⁽²⁾ Opérations comptables ne donnant pas lieu à décaissement	



Recettes de fonctionnement Totales	959 333,99 €
Dont recettes réelles 2017	615 408,30 €
Excédents reportés	338 999,32
Atténuations de charges	25 803,43
Produits de gestion courante	52 643,03
Dotations d'État et autres	69 943,00
Impôts et taxes ⁽¹⁾	465 164,91
Produits financiers et exceptionnels	1 853,93
Opération d'ordre ⁽²⁾	4 926,37
⁽¹⁾ Dont - trois taxes locales 255 883,00	
- reversements d'Agglopolys 174 586,00	
- autres Impôts & Taxes 34 695,91	
⁽²⁾ Opérations comptables ne donnant pas lieu à décaissement	



Commentaires sur la section de fonctionnement :

- Le poste « **Charges de personnel** » représente 57% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Toutefois il convient d'apporter deux explications :

- Si on calcule le coût des charges de personnel par habitant, ce chiffre n'est pas supérieur à la moyenne. La bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement limite le montant des charges totales et donc augmente relativement la part des charges de personnel dans celles-ci.
- Nous avons été amenés, à nouveau cette année, à embaucher du personnel supplémentaire pour pallier l'absence de personnels titulaires. Si l'on déduit les remboursements par l'assurance des salaires et cotisations sociales (*Atténuations de charges dans les recettes de fonctionnement*), le ratio de charges de personnel redevient conforme à la norme (53%).
- Charges exceptionnelles** : la commune verse une subvention de 10 000 € à 3 Vals Aménagement, l'aménageur et commercialisateur du lotissement de la Martinière.
- Concernant les postes de **recettes de fonctionnement**, quelques éléments à remarquer :
 - Les recettes en provenance d'Agglopolys étant figées (ou en baisse en cas de nouveaux transferts de charges), les dotations d'État continuant fortement à diminuer (depuis 2014), le maintien d'un bon niveau de recettes de fonctionnement passe par l'augmentation du produit des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti).
 - L'importance (relative) du poste *Atténuations de charges* : il correspond aux remboursements de l'assurance « Personnel » qui compense partiellement les salaires et cotisations des agents en congés maladie.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Compte Administratif 2017

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	980 107,23	RECETTES D'INVESTISSEMENT	590 136,35
Report déficits antérieurs	0,00	Report excédents antérieurs	421 152,65
Immobilisations incorporelles	6 611,92	Emprunts	0,00
Immobilisations corporelles	297 531,46	Subventions d'investissements	36 580,00
Immobilisations en cours	628 474,29	FCTVA, Taxe d'Aménagement ⁽¹⁾	50 294,35
Emprunts et dettes	42 563,19	Excédents de fonctionnement capitalisés ⁽²⁾	80 847,35
Opérations d'ordre	4 926,37	Opérations d'ordre (Régularisations)	1 262,00

(1) Dont FCTVA : 32 605,98 €.

(2) Article 1068 : Destiné au minimum à couvrir le déficit de la section d'investissement de l'exercice précédent.

Commentaires sur la section d'investissement :

- **Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations incorporelles » :**
 - Étude du CAUE sur la zone dite « du Grand Bourg » 1 000 €
 - Travail de la SAFER sur les baux ruraux de la Commune 3 074 €
- **Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations corporelles » :**
 - Nouveaux ateliers communaux 233 199 €
 - Cour de l'école primaire (hors marché de l'école) 20 555 €
 - Installation du chauffage au gaz au restaurant scolaire 12 246 €
 - Travaux supplémentaires (hors marché) pour l'école 5 471 €
 - Agrandissement du parking de l'école 5 328 €
 - Mobilier urbain (tables, bancs, poubelles) pour l'espace sports-loisirs 3 996 €
 - Espaces verts (plantations, pelouses) pour la piste de circulation douce 3 510 €
 - Mairie : Isolation des plafonds 2 640 €
 - Changement de la chaudière du logement locatif rue de la Loire 2 585 €
 - Achats de matériels et mobiliers divers 2 321 €
 - Matériel pour réparation des marches du Lavoir des Mées 1 757 €
 - Décorations de Noël 1 051 €
- **Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations en cours » :**
 - Agrandissement et restauration des locaux scolaires (+ 105 931 € en 2016) 628 474 €

Excédent de fonctionnement 2017	494 469,78 € (dont 338 999,32 € de report de 2016)
Déficit d'investissement 2017	389 970,88 € (dont 421 152,65 € d'excédents de 2016)

2. Affectation du résultat de l'exercice 2017

Excédent cumulé de fonctionnement	494 469,78
Calcul du besoin de financement	
Déficit d'investissement	- 389 970,88
Solde des restes à réaliser	+ 140 000,00
Besoin de financement en 2018	249 970,88

Il y a légalement obligation de couvrir le déficit d'investissement, les restes à réaliser et le remboursement de la dette, de manière facultative, par l'excédent de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2017, le besoin de financement était de 249 970,88 €. Cette somme est donc prélevée sur les excédents cumulés de fonctionnement.

Conséquences pour le budget primitif 2018

Le solde excédentaire de fonctionnement de **244 498,90 €** (494 469,78 - 249 970,88) est reconduit comme recette de la section de fonctionnement.

Le financement du besoin de 249 970,88 € figure en recettes d'investissement à l'article 1068.

Le déficit d'investissement de 389 970,88 € est reporté en dépenses d'investissement mais sera couvert par les recettes du 1068 (§ précédent) et les restes à réaliser de 140 000 € (subvention de l'État restant à percevoir pour les travaux de l'école).

Dans quelle situation sont les finances communales ?

- « La situation financière de la commune est satisfaisante. Les recettes réelles ont progressé en 2017 et les charges réelles sont restées stables. La capacité d'autofinancement brute s'améliore pour la deuxième année consécutive. Elle est d'un niveau satisfaisant. Il en est de même pour la capacité d'autofinancement nette malgré une augmentation de l'endettement en 2016. Celui reste maîtrisé. Il est d'un montant par habitant équivalent à la moyenne des communes de la strate. Les travaux importants réalisés sur l'école n'ont pas déséquilibré la structure financière de la commune grâce à un autofinancement d'un niveau élevé ». C'est en ces termes que le Trésorier de Blois-Agglomération introduit son analyse financière des comptes de la Commune pour 2017. **Tout est dit !** Malgré des travaux importants sur l'école et les ateliers communaux, les finances de la Commune restent saines. La progression régulière des recettes et la bonne maîtrise des dépenses permettent de dégager des capacités d'autofinancement importantes pour nos investissements.

- Malgré l'emprunt de 500 000 € contracté fin 2016, Saint-Denis-sur-Loire reste modérément endettée. Le niveau de la dette par habitant est à la moyenne départementale pour les communes de notre strate de population (500 à 1 999 habitants).
- Les **recettes de fonctionnement**, qui permettent à la commune de gérer son quotidien et de financer tout ou partie de ses investissements, restent toutefois à surveiller. En effet, les trois principales sources qui les composent suivent des trajectoires variables :
 - Les sommes reversées par Agglopolys n'augmentent pas. Si l'**attribution de compensation (AC)** (158 025 € en 2017) est une dépense obligatoire pour le budget de l'Agglo, la **dotation de solidarité communautaire** (16 558 € en 2017) est une dépense facultative. Elle reste donc une marge de manœuvre financière pour Agglopolys et ne doit pas être considérée comme une recette pérenne par la commune, mais comme une aide ponctuelle à l'investissement. De surcroît, l'AC, si elle n'augmente pas, est toujours susceptible de diminuer au gré de nouveaux transferts de compétences et donc de charges des communes vers Agglopolys. Par exemple, depuis 2016, l'AC est diminuée de 1 500 € par an pour une durée de 10 ans pour le transfert de la compétence « Document d'urbanisme PLUi ».
 - La **DGF (dotation globale de fonctionnement)** de l'État est en forte diminution (63 320 € en 2013, 58 296 € en 2014, 44 992 € en 2015, 33 486 € en 2016 et 23 439 € en 2017). L'effort demandé par l'État aux collectivités a impacté de manière importante et durable les budgets communaux et communautaires. Il est probable qu'elle continue à baisser dans les années à venir compte tenu du nouveau système de répartition de l'État qui « pénalise » les communes à fort potentiel fiscal (pour simplifier, les communes dont le revenu moyen par habitant est élevé mais dont les taux de taxes locales sont en dessous de la moyenne).
 - Les trois taxes locales (**taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti**) sont les seules recettes dynamiques du budget communal, c'est-à-dire les seules pour lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de fixer les taux. Le produit de ces taxes peut augmenter pour trois raisons :
 - La réévaluation tous les ans des bases de ces trois taxes par l'État (+0,4% en 2017).
 - L'augmentation des bases due aux nouvelles constructions et à certains reclassements de constructions anciennes proposés par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
 - Le pouvoir de taux dont dispose le conseil municipal sur ces trois taxes (+2% en 2017 et 2018).

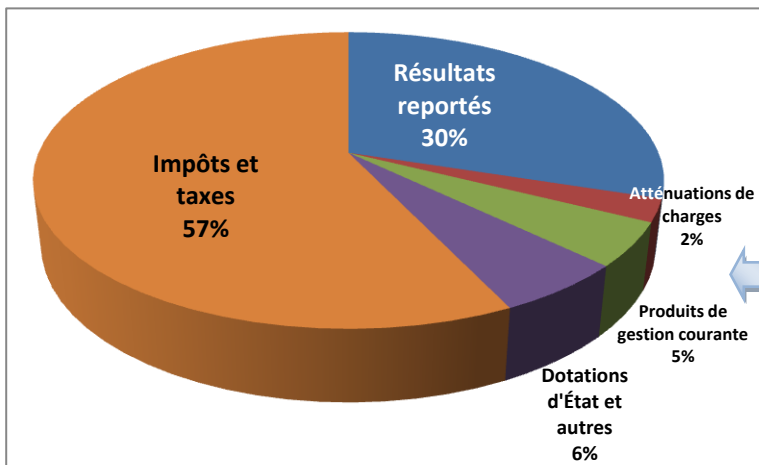
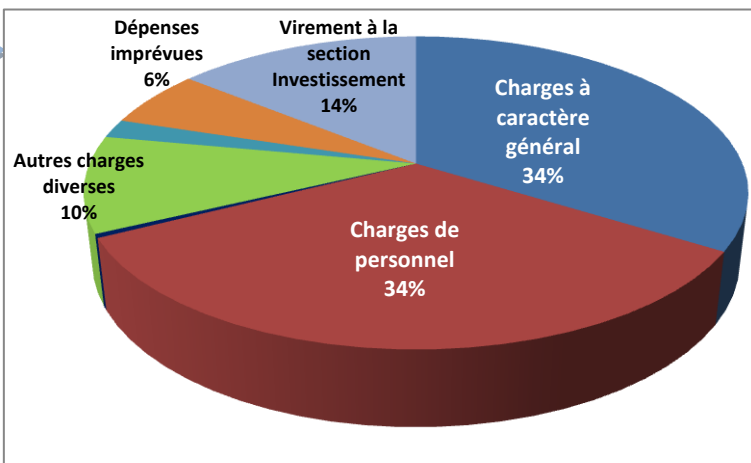
Depuis 2008, nous avons mené une politique d'augmentation des taux à la fois nécessaire, raisonnable et raisonnée. Nos taux étaient, et sont d'ailleurs toujours, parmi les plus bas du Loir-et-Cher, très en dessous des moyennes nationales. Les conséquences sont importantes pour notre budget. Non seulement, les rentrées fiscales sont relativement faibles mais en plus les dotations et subventions de l'État et des autres collectivités s'en trouvent impactées. Elles sont, en effet, pour la plupart, assises sur le potentiel et l'effort fiscal des communes.

3. Le Budget Primitif 2018

FUNCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	817 759 €
Charges à caractère général	276 116 €
Charges de personnel	275 401 €
Atténuation de produits (FPIC)	3 263 €
Autres charges diverses	81 437 €
Dépenses imprévues (réserves)	48 468 €
Charges financières et exceptionnelles	15 837 €
Virement à la section Investissement	115 975 €
Opérations d'ordre	1 262 €

Ce poste permet de diminuer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.



Recettes de fonctionnement	817 759 €
Résultats reportés	244 498 €
Atténuations de charges	20 200 €
Produits de gestion courante	38 881 €
Dotations d'État et autres	47 051 €
Produits financiers et exceptionnels	1 €
Impôts et taxes ⁽¹⁾	467 128 €
⁽¹⁾ Dont trois taxes locales et reversements d'Agglopolys	265 823 €
	174 586 €

Le budget primitif 2018 de la section « Investissement » s'équilibre à 790 669,20 €.

Principales dépenses d'investissements votées pour l'année 2018 (en TTC) :

• Aménagement des nouveaux locaux associatifs (anciens ateliers).....	180 000 €
• Remboursement de la dette.....	51 081 €
• Aménagement de la cour de l'école maternelle (hors marché).....	45 000 €
• Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière.....	28 600 €
• Acquisition de terrains et réserve foncière.....	16 000 €
• Fin de l'aménagement des ateliers communaux.....	10 000 €
• Restauration des marches du parvis de l'église (réalisé en 2017, payé en 2018).....	9 250 €
• Réparation du plafond de la nef de l'église.....	8 000 €
• Enfouissement et extension du réseau d'éclairage public de la rue des Cartes (Macé).....	8 815 €
• Aménagements autour du point de tri sélectif rue de la Loire.....	4 000 €
• Audit Éclairage public.....	2 800 €
• Réparation du chauffage de la Maison des Associations.....	1 600 €

Remarques sur la section Investissement :

- L'importance du budget des investissements au BP 2018 (790 669,20 €) s'expliquent par le fait qu'il faut financer le déficit de cette section sur l'exercice 2017 (389 970,88 €). Voir §2 sur la répartition des résultats.
- Il est envisagé de recourir à un emprunt de 100 000 € en 2018 pour financer, en partie, le Local Associatif.

**DERNIÈRES NOUVELLES !****L'ancienne cabine téléphonique bientôt transformée en boîte à livres ?**

Nous vous annonçons il y a tout juste un an que l'ancienne cabine téléphonique de la place Eugène Leroux serait transformée en « Boîte à livres » pour les dionysiens. Le projet n'est pas abandonné, il a simplement pris un peu de retard (voir explications dans l'encart en page 17).

Autogérée par les habitants de la Commune, ceux-ci pourront à souhait venir y déposer et emprunter des livres, quels qu'ils soient, quel que soit leur état (neuf ou usagé, mais complet !).

A suivre...

**LUDOMOBILE**

Cette année encore, la **Ludomobile** du CIAS ne s'arrêtera pas en été dans notre commune. En revanche, nous l'avons réservée pendant les **vacances de Toussaint**.

Retenez la date du
LUNDI 22 OCTOBRE 2018 de 14h30 à 17h30

Rendez-vous à la **Maison des associations**. Animation libre et gratuite.





L'année scolaire s'est bien déroulée. Les enfants ont bénéficié de plusieurs sorties pédagogiques dont les nettoyages de bords de Loire (photo ci-contre), un défilé dans les rues pour carnaval, la venue d'une illustratrice dans la classe à l'occasion du salon du livre à Saint Gervais, une sortie au cirque...

Le 12 juin, la chorale de printemps a eu lieu, devant une salle comble, au complexe intergénérationnel de Fossé pour la troisième année consécutive. Émilie, notre intervenante musique, a dirigé sa petite troupe de mains de maître et ensemble, ils nous ont fait passer une excellente soirée. Merci à tous les artistes en herbe et aux enseignants pour la qualité de ce spectacle.



Le 15 juin les enfants de primaire sont allés au comice agricole à Candé. Ils ont participé à 3 ateliers :

- Reconnaissance des fruits et légumes de saison
- Construction d'un hôtel à insectes
- Fabrication du pain

Ils ont profité d'une très bonne organisation et ont passé une bonne journée coupée par le pique-nique sur place malgré une météo capricieuse.

La Municipalité avait confié à la classe de Mme Garreau le soin de concevoir la palette de présentation de Saint-Denis-sur-Loire pour ce comice. Bravo les enfants pour la qualité du travail que vous avez fait.



Le 24 juin, la fête de l'école a eu lieu à Saint-Denis-sur-Loire. Le spectacle était de qualité et la kermesse de l'Association des Parents d'Élèves très bien organisée.

Le 29 juin, tous les enfants du RPI ont passé la journée à Villerbon pour leurs olympiades (activités sportives entre les trois écoles).

La prochaine rentrée scolaire aura lieu le lundi 3 septembre 2018 avec une nouvelle organisation puisque nous revenons à la semaine de quatre jours. Les horaires de classe seront les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

Les horaires de garderie sont inchangés : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Sophie MORH, directrice de l'école et enseignante en maternelle accueillera 28 enfants (petite, moyenne et grande sections) et Dolorès GARREAU, enseignante en primaire, accueillera 21 enfants de CE2.

Émilie ROGER et Eric LE DOUAIROU interviendront respectivement en musique et en sport pendant le temps scolaire.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Pas de grands travaux réalisés au cours de ce premier semestre, si ce n'est de l'entretien courant (bouchage des nids de poules) effectués par nos agents communaux.

Il faut reconnaître que nos voies communales n'ont pas subi trop de dégradations suite à l'hiver et sont restées en état satisfaisant. Néanmoins, comme tous les ans, un état des lieux sera effectué à l'automne.

Par contre, il reste à revoir les accotements de la rue de la Plaine dégradés suite au passage important de véhicules en raison de la fermeture de la RD 140 pendant la durée de l'aménagement du rond-point avec la RD 50 Route de Villerbon.

Afin de sécuriser le carrefour de Villefolet, il reste à mettre en place les panneaux de signalisation prévus à cet effet et installer le coussin berlinois (ralentisseur).

Pour faire la transition entre voirie et environnement, un « coup de gueule » : Les contribuables locaux que nous sommes tous devrions nous exaspérer de l'incivisme de certains de nos concitoyens qui se servent des chemins, des bords de route et des points de tri sélectif comme dépotoir ou décharge publique, occasionnant des interventions quasi-quotidiennes des employés communaux.

Et que dire de ceux qui ne respectent pas les limitations de vitesse, qui grillent les stops ou empruntent les sens interdits... au mépris de la sécurité des autres et qui nous obligent à multiplier, entre autres, les signalisations verticale et horizontale.



Que d'argent public gaspillé pour limiter les conséquences de l'incivisme (pour rester poli !) de quelques irresponsables !!!

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Embellissement de notre commune

Comme vous avez pu le constater, cette année la commune a fait le choix de composer les jardinières et parterres avec des plantations autres que les géraniums lierre que nous avons l'habitude de mettre en place. Nous avons souhaité nous faire aider d'un spécialiste qui a réalisé les plans de nos espaces fleuris.

Après l'interdiction d'utiliser des pesticides pour le désherbage, ne soyez pas surpris de trouver à divers endroits de la Commune (accotements de rues ou de routes, parkings...) la présence de mauvaises herbes. Nos agents communaux ont dorénavant pour consigne de désherber manuellement ou mécaniquement. Cela change des habitudes que nous pouvions avoir auparavant avec des espaces très souvent désherbés et nous amène à en prendre de nouvelles et accepter que tout ne soit pas « clean » partout.

La municipalité remercie vivement les dionysiens qui entretiennent et fleurissent les abords de leur domicile, même sur le domaine public. Certaines rues de Saint-Denis-sur-Loire sont ainsi entretenues et très agréables à parcourir. Exemple, la rue du Château d'eau à Villeneuve.

DIVERS

Des panneaux pour cacher les containers de tri sélectif sur le parking de l'école, rue de la Loire, devraient être mis en place prochainement (voir encart page suivante).





Depuis le 1^{er} décembre 2017, le contrat aidé de Fabrice, que nous avons depuis deux ans sur la commune pour, notamment, l'entretien des espaces verts, a pris fin. Thierry et Jean-Luc, nos deux agents techniques de terrain, sont à nouveau seuls. Cet hiver a été consacré au déménagement des ateliers communaux, travail colossal qu'ils ont assuré tous les deux. Depuis, en ces périodes printanière et estivale où la tonte des espaces verts, le broyage des accotements et des parcelles communales et, entre autres, la taille des haies les occupent à quasi temps plein, les autres travaux que nous leur demandons prennent du retard.



De plus, nous constatons depuis quelques mois des actes de vandalisme et de destruction « gratuite » de biens communaux. Leur réparation pour assurer la sécurité de tous est aussi une priorité.



Nous vous serions donc reconnaissants de faire preuve de patience si des travaux annoncés, et que vous attendez, ne sont pas encore réalisés. Ca viendra !

URBANISME

Responsable : Patrick MENON

La démarche BIMBY, connaissez-vous ?

Le Syndicat intercommunal de l'Agglomération Blaisoise (SIAB) avec AGGLOPOLYS se donnent les moyens d'une ambition unique : dynamiser tous les cœurs de bourgs en favorisant la production et la transformation d'une offre de logements bien situés, à proximité des réseaux et de la vie de village, à l'initiative des habitants. C'est le principe de la démarche « BIMBY » (Build in My Back Yard, « Construire dans mon jardin »).

Densifier la ville via les quartiers pavillonnaires pour éviter l'étalement urbain, c'est l'ambition de ce nouveau concept.

Cette démarche offre la possibilité à un habitant de céder une partie de son terrain pour créer de nouveaux logements comme une maison de plain-pied pour un parent âgé ou un logement pour un enfant, par exemple.

Cette démarche offre une alternative à l'étalement urbain pour construire de nouvelles maisons individuelles, forme d'habitat la plus prisée par les français.

Aussi, cette démarche porte en elle une dimension sociale, puisque BIMBY donne aux habitants la possibilité d'avoir un impact sur l'urbanisme.

AGGLOPOLYS souhaite réaliser 100 entretiens sur son territoire, fin novembre, début décembre, faire un bilan de ces entretiens en janvier 2019 et accompagner 10 projets exemplaires.

Je reviendrai vers les propriétaires concernés et intéressés pour des conseils plus personnalisés avec l'aide de professionnels dès que possible.

A titre d'exemple, la démarche BIMBY a été proposée à des propriétaires Chemin de Pissevin dont les fonds de parcelles donnaient sur le Lotissement de la Martinière, alors en travaux de viabilisation. Un a accepté et a pu viabiliser une partie de son terrain, à moindre coût, en vue de le vendre en terrain à bâtir. Le terrain est aujourd'hui vendu, bâti et habité.

Pourquoi et comment construire sur un terrain déjà bâti ?

- Construire dans le respect du paysage et de l'architecture
- Préserver les terres naturelles et agricoles
- Produire des terrains à bâtir abordables pour les jeunes
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Votre élu ambassadeur BIMBY
Patrick MENON

BATIMENTS COMMUNAUX

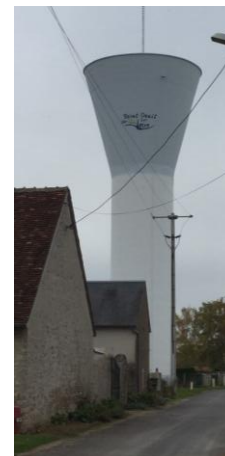
Responsable : Dominique RICHOMME

Ce premier semestre 2018 a vu la poursuite des études et des travaux engagés en 2017. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, avec l'isolation des plafonds de la cantine qui sera réalisée cet été, quasiment tous les points faibles relevés par les audits énergétiques réalisés au début de ce mandat auront été solutionnés. Les travaux des locaux pour les associations, aménagés dans les anciens ateliers et garages communaux ainsi que dans le club house, sont commencés. Avec ces travaux, les objectifs prévus en début de mandat sont atteints. Voici en détail les concrétisations de cette année.

Le château d'eau

Afin d'assurer une meilleure protection du site, une nouvelle clôture en grillage soudé plus haute et plus solide, remplacera la clôture existante devenue vétuste. Le coût de ces travaux devrait être pris en charge par la SAUR.

Par ailleurs, « SAINT-DENIS-SUR-LOIRE » en lettres de 1,20 m de hauteur devrait être peint au cours de l'été en partie supérieure de la cuve afin de renforcer la lisibilité des logos réalisés l'an passé.



Les nouveaux ateliers communaux de la rue des Boulonniers.

Ces locaux sont opérationnels depuis le début de l'année. Nos deux employés communaux se sont chargés du transfert du matériel. Ils ont également posé la clôture côté rue. Aujourd'hui, l'installation terminée, Thierry et Jean-Luc bénéficient de conditions de travail grandement améliorées.



L'école

La cour de l'école maternelle sera rénovée durant les congés scolaires d'été. Un enrobé sera réalisé sur une grande partie de la cour et un revêtement souple sera appliqué dans la zone autour du toboggan. A l'automne, un circuit de routes et des jeux seront peints sur l'enrobé pour agrémenter les récréations des écoliers. Le grand bac à sable sera remplacé par des plus petits, mais couverts tous les soirs afin de répondre aux règles d'hygiène et de sécurité.



Le nouvel atelier dans l'extension du bâtiment



La cour de la mairie et le préau

Un cadre métallique a été fabriqué par les employés communaux pour accrocher au mur du préau la céramique de LORJOU, offerte à la Commune par Junko Shibanuma. La pose se fera au cours de l'été. Une inauguration symbolique pourrait avoir lieu le dimanche 16 septembre lors de l'exposition Lorjou à l'Église et jour de l'assemblée générale de l'association Bernard Lorjou à Saint-Denis-sur-Loire.



Le restaurant scolaire

L'isolation des plafonds sera renforcée durant les vacances scolaires.

Cette prestation avait été préconisée lors d'un audit il y a quelques mois.



La Maison des associations

Des travaux de modifications des installations de chauffage seront engagés cet été : Connexion du réseau radiateurs sur la sortie chauffage de la chaudière et non pas sur le circuit eau chaude sanitaire (comme c'est le cas actuellement), remplacement de la vanne trois voies du chauffage au sol et remplacement du détendeur gaz.



L'église

En début d'année, à la suite de la chute d'un morceau d'enduit plâtre qui s'était détaché du haut du mur de la nef, des travaux de réfection des parties fissurées ont été réalisés au raccordement du mur et du plafond. Une peinture a été appliquée sur ces raccords et sur les ébrasements des fenêtres hautes afin de redonner à l'église son aspect d'origine.



Les locaux associatifs de la rue Camille Favier

Après la phase de consultation des entreprises effectuée en début d'année, les travaux de réhabilitation du bâtiment ont commencés début juin. Le Comité des fêtes a pu prendre possession de ses nouveaux locaux dans la partie occupée précédemment par l'atelier. Les travaux de maçonnerie et de modifications de bardage sont terminés, les menuiseries extérieures sont posées. Les locaux devraient être achevés pour la fin de l'année. C'est le grand chantier de l'année 2018 en matière de bâtiments communaux (environ 180 000 € de travaux).



Informations diverses et pratiques

PLAN CANICULE



En 2018, le département de Loir-et-Cher n'a pas encore été placé en vigilance orange CANICULE. Toutefois, cela pourrait se produire car l'été s'annonce chaud.

Vous êtes seul(e), vous peinez à vos déplacer... En cas d'intempéries (canicule en été, neige ou verglas en hiver), n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie (Tél : 02 54 78 68 66) afin de nous fournir vos coordonnées, les noms et numéro de téléphone des personnes à contacter, le nom de votre médecin traitant... Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Trouvez en page suivante quelques informations pratiques sur les signaux d'alerte et les bons gestes en cas de canicule estivale.

Dans ces périodes difficiles pour tous, mais plus encore pour certaines personnes âgées et isolées, nous vous recommandons d'être attentifs à vos voisins. Une visite, un coup de téléphone... pour prendre des nouvelles, ça fait toujours plaisir. La solidarité est l'affaire de tous !



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Ag'l'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service **RESAGO**, le transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers un des 16 points d'arrêt référencés. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 2,50 € par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le site www.azalys-blois.fr.



Plaquette d'information disponible en Mairie. **N'hésitez plus, prenez les transports en commun !**

Depuis 2016, Agglopolys a mis en place des moyens de lutte contre le frelon asiatique.

Il menace les colonies d'abeilles, sentinelles de notre environnement, et n'a pas de prédateur naturel sur notre territoire.

En conséquence, tout nid clairement identifié doit systématiquement être détruit. Renseignement sur le site Agglopolys.fr ou téléchargez l'application mobile « Sauvons les abeilles ».



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Agglopolys
lutte contre
le frelon asiatique



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOIETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

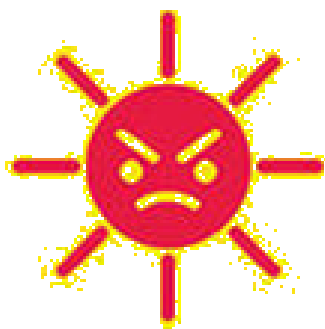
BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

Ministère des Solidarités et de la Santé



IMPACT DES FORTES CHALEURS CHEZ LES ENFANTS



Des symptômes à détecter

- forte fièvre ;
- bouche-sèche ;
- pouls rapide ;
- somnolence anormale ;
- hyperexcitabilité ;
- yeux creux et pupilles dilatées ;
- perte de conscience.

EN CAS DE SYMPTÔMES : PLACEZ VOTRE ENFANT À L'OMBRE, RAFFRAICHISSEZ-LE ET FAITES-LE BOIRE DE L'EAU
SI LA SITUATION DURE : **FAITES LE 15**

Association
POur
Les
Loisirs
St-Denis-sur-Loire



Vie Associative



Sortie au Puy du Fou, ce 8 septembre 2018. Il nous reste quelques places, n'hésitez pas à nous contacter

Nos activités pour la saison à venir : certaines sont pratiquées toute l'année, d'autres sont ponctuelles.

1) Activités annuelles :

- **Activités sportives** : 2 activités sportives sont proposées à la salle des Associations, par 2 professeurs diplômés :
 - Le Yoga, animé par Murielle Baillorge, le mardi matin de 10h00 à 11h15 et le jeudi soir de 19h30 à 20h45.
 - Le Renforcement Musculaire, animé par Cyrille Huon, le mardi soir de 18h45 à 19h45.
- **Théâtre** : une section Théâtre est ouverte aux Dionysiens âgés de 9 à 99 ans. L'animation est faite par des bénévoles. Les répétitions ont lieu toutes les semaines de novembre à mars pour arriver aux représentations qui auront lieu en mars ou en avril, peut-être dans la nouvelle salle des Associations.
- **Cours de cuisine** : 2 cours sont proposés, 1 fois par mois. C'est Hélène Douville qui anime ces cours autour d'un menu qu'elle choisit, en rapport à la saison. Ces cours ont lieu le lundi, 1 cours à 15h00, puis un second à 18h30. Hélène ne se restreint pas à son cours, mais nous donne des astuces de cuisine pour toute autre recette. Venez nous rejoindre !
- **Patchwork** : l'activité a lieu le 2^{ème} lundi après-midi de chaque mois. Dominique Fougeroux et Monique Lelaie, 2 bénévoles vont vous transmettre leur passion. Elles animent aussi des ateliers pour les jeunes : un calendrier sera proposé pour eux, Garçons et Filles, à partir de 7 ans, pendant les vacances scolaires.
- **Art Floral** : nous avons commencé, cette saison 2017/2018, des ateliers d'art floral donnés par Isabelle Habert, une habitante de la commune et adhérente Apollos, fleuriste de métier. Jeunes et moins jeunes ont composé de magnifiques créations florales pour Noël, Pâques et la Fête des mères.



2) Activités ponctuelles :

- **Fête d'Halloween** : elle est organisée chaque année et permet aux enfants de se retrouver dans la salle des associations avec leur déguisement autour d'un goûter et de diverses activités.
- **Le Téléthon et la classe 8** : samedi 8 décembre, nous organisons un apéritif dînatoire dans le cadre du Téléthon. La Mairie participe en offrant l'apéritif. Tous les Dionysiens sont invités à venir déguster, pour la bonne cause. La recette de cette soirée est entièrement reversée au Téléthon (1 015 € en 2017).
- **Fête de la Nouvelle année** : Chaque année, autour du 10 janvier, les Dionysiens se retrouvent pour partager galettes et vin chaud à la suite d'une randonnée pédestre pour se mettre en appétit.
- **Pétanque** : fin mai, début juin. Ce concours, très familial, n'a pas pour but la compétition : la composition des équipes est tirée au sort à chaque partie, un lot est remis à chaque participant.
- **La Guinguette** : depuis plusieurs années, nous nous regroupons avec le Comité des Fêtes pour organiser une Guinguette. En juin 2018, elle a réuni 120 convives, qui après s'être régalés avec la Paëlla, ont dansé sur la musique de Franck.



Nouveau cette année :

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018, Apollos, participe à une exposition dans l'église de Saint-Denis-sur-Loire intitulée :

L'Église en Arts

Vous y découvrirez les œuvres de Lorjou, France Patchwork, Inès Méhault et Claudine Paumier.

Vous pourrez vous inscrire, le jour de l'Assemblée Générale, le mardi 11 septembre à 20h30, à l'une ou l'autre des activités.

Pour nous contacter : La Présidente : Sylvie MENON 06 84 02 84 97
La Secrétaire : Joëlle BILEVIC : 06 82 36 17 19, la Trésorière : Monique VIGIÉ DU CAYLA : 06 83 02 21 47

« COMITÉ DES FÊTES INFO »

Saint-Denis-sur-Loire 2018

Bilan à mi-année :

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 30 mars 2018 à 19h à la salle des associations de Saint-Denis-sur-Loire. Une trentaine de personnes étaient présentes, nous les en remercions. Quelques mouvements au sein du bureau : vous trouverez le détail ci-dessous :

Président : Laurent CAVAREC

Vice-président : Jean-Paul BEAUDOT

Secrétaire : Jacques CHAVANON

Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE

Secrétaire adjoint : Bruno LACH

Trésorière adjointe : Dominique CHAVANON

Commission de contrôle des bilans : Patrick MENON

Membres actifs :

Alain BOCQUEL, André CIRET, Guy DELABOISSIERE,
Jean-Pierre MOREAU, José POTIN, Gisèle FONTAINE,
Marie-Hélène MOREAU ;

**Nouveaux entrants : Joël AUDEAU, Romain POTIN,
Cédric DUSSARD.**

Randonnée pédestre du 20 mai 2018 : Cette année nous avons rencontré un réel succès puisque nous avons enregistré 398 inscriptions de randonneurs pour parcourir les bords de Loire et les chemins environnants. Le ravitaillement équipé notamment par d'excellents gâteaux fabriqués par un **renfort bénévole (merci Anne-Marie)** a redonné un peu d'énergie pour finir le parcours sous soleil et température agréable. Ce fût une belle matinée, et nous avons reçu beaucoup de félicitations pour le fléchage du parcours qui était parfaitement réussi. Merci à Bruno LACH, coordinateur de cette randonnée, ainsi qu'à l'équipe qu'il a constituée pour ce fléchage. Merci aux fabricants de sandwiches, préparateurs de café et de Kir qui ont permis un déroulement parfait de cette matinée.

Ci-dessous : Point de ravitaillement à 10h du matin et pot de l'amitié vers 11h 30.



Soirée Guinguette :

Cette année le 23 juin, place Eugène Leroux, nous avons réuni 120 convives pour le dîner autour d'une « Paëlla », puis quelques 200 danseurs ont usé leurs escarpins sur le parquet installé par les équipes du Comité des Fêtes et d'APOLLOS le matin même. Encore merci aux **renforts bénévoles** du lendemain matin pour leur aide musclée.

Nous rappelons que cette Guinguette est organisée en totale collaboration avec l'association APOLLOS.



Informations pratiques

i

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

Régulièrement, les employés communaux ou, par exemple le camion de collecte des ordures ménagères, ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules, pire encore de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous les ferons tailler et élaguer aux frais des propriétaires.



i

Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!



Cette règle s'applique à toutes et tous.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



i

MAIRIE



**Fermeture d'été du
secrétariat de Mairie :**

**Du lundi 30 juillet
au
mercredi 15 août.**

**Réouverture aux
horaires habituels le
jeudi 16 août à 9h00.**

Coordonnées de la Mairie

- 19, rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
- 02 54 78 68 66
- contact@saintdenissurloire.fr
- www.saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de Mairie*

- **Lundi** de 16h30 à 18h30
- **Mardi** **Fermé au public**
- **Mercredi** de 16h30 à 19h00
- **Jeudi** de 09h00 à 12h00
- **Vendredi** de 16h30 à 18h30
- **Samedi** ** **Fermé au public**

* Les horaires d'ouverture peuvent ponctuellement être modifiés. Consultez le site Internet ou l'affichage municipal.

** En raison de problèmes de personnel, le secrétariat de Mairie est fermé le samedi matin jusqu'à nouvel ordre.

En cas de fermeture du Secrétariat de Mairie, **et en cas d'urgence uniquement**, vous pouvez contacter le Maire ou un de ses Adjoints :
Benoit SIMONNIN02 54 78 72 07 Patrick MENON02 54 74 61 32
Martine CIRET02 54 46 82 39 Jean-Pierre MOREAU06 79 92 08 05
Dominique RICHOMME02 54 46 85 14

